

SEPT./OCT. 2015
Le mag de Villeneuve-Saint-Georges

VILLENEUVE — *et vous* —

WWW.VILLENEUVE-SAINT-GEORGES.FR

**Métropole du Grand Paris :
quel avenir pour Villeneuve ?**

Réalisation Pellissier - Impression Grenier

sommaire

**La Métropole
du Grand Paris**
p.3

**Les territoires
de la Métropole**
p.4

**Quel avenir pour Villeneuve
dans la Métropole du Grand Paris ?**
Entretien avec Sylvie Altman,
Maire de Villeneuve-Saint-Georges
p.5-7



ZOOM SUR

La Métropole du Grand Paris

Le 16 juillet dernier, l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et relative à la Métropole du Grand Paris. Le même jour, le Préfet de la Région Ile-de-France a présenté officiellement la future Métropole du Grand Paris aux maires des départements de la Petite couronne parisienne.



Qu'est-ce que la MGP ?

La Métropole du Grand Paris est un nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et à statut particulier qui englobe Paris et les communes des trois départements de la Petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne) et quelques communes limitrophes de Grande couronne. La MGP sera formée de 12 Etablissements Publics Territoriaux (EPT) qui remplaceront les intercommunalités existantes. Sa création est prévue au 1er janvier 2016.

Comment sera-t-elle gérée ?

La MGP sera dotée d'un Conseil de 209 élus dont le siège sera situé à Paris. Toutes les communes membres de la MGP seront représentées au sein de ce conseil par au moins 1 élu. ■

Quelles compétences ?

La MGP dispose de 4 grandes compétences obligatoires, à savoir :

- L'aménagement de l'espace métropolitain (à partir du 1^{er} janvier 2017) ;
- Le logement et la politique locale de l'habitat (à partir du 1^{er} janvier 2017) ;
- Le développement et l'aménagement économique, social et culturel ;
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie.

12 territoires,

env. 130 communes,

7 millions
d'habitants,

209 élus

Que deviennent la Région et le Département ?

La loi NOTRe fixe également les compétences des treize nouvelles Régions et des Départements. La Région comme le Département vont perdre la clause de compétence générale, c'est-à-dire la possibilité de se saisir de tout sujet qui ne relève pas de ses obligations légales.

- La Région gardera ses compétences en matière de : gestion des lycées, transport régional, formation professionnelle, apprentissage. Elle aura dorénavant compétence sur les transports scolaires mais pourra la déléguer au Département. Son rôle dans les domaines du développement économique, de l'aide aux entreprises, de la coordination en matière d'emploi et de l'environnement sera renforcé.
- Le Département conservera la gestion des collèges, l'action sociale et les routes départementales.
- La Région et le Département se partageront les compétences suivantes : culture, sport, tourisme, éducation populaire, langues régionales, ports (selon les cas).

ZOOM SUR

Les territoires de la Métropole

La Métropole du Grand Paris va s'organiser autour de 12 établissements publics territoriaux (EPT), appelés « territoires », d'au moins 300 000 habitants. Chacun d'entre eux sera géré par un Conseil de territoire où siègeront des élus des villes membres. Voici la carte telle qu'elle a été présentée aux élus franciliens le 16 juillet dernier :



Dès sa création, chaque territoire disposera de deux catégories de compétences :

- Des compétences obligatoires, exercées seul ou de manière partagée avec la MGP (aménagement, développement économique, habitat) ;
- Des compétences supplémentaires, héritées des EPCI existant ou nouvellement transférées à l'initiative des communes membres.

5 compétences obligatoires exercées au 1^{er} janvier 2016
(transfert des communes membres vers les EPT)

- La politique de la ville ;
- Le plan local d'urbanisme ;
- Le plan climat air énergie ;
- L'assainissement et l'eau ;
- La gestion des déchets ménagers et assimilés.

Quid des ressources financières ?

Qui dit transfert de compétences des communes vers les territoires et la Métropole, dit transfert de ressources pour les exercer.

- De 2016 à 2020, la fiscalité économique jusque-là perçue par les communes ou les communautés d'agglomération sera répartie entre le Territoire et la Métropole.
- À partir de 2021, la Métropole percevra l'ensemble de la fiscalité économique. À cette date, les territoires n'auront donc plus d'autonomie fiscale et deviendront des sortes de syndicats de communes.

Dès 2016, les communes alimenteront également les territoires via un fonds de compensation des charges territoriales. Mais dans quelles conditions ? Des interrogations demeurent. Les Villes continueront de percevoir les impôts dits « ménages » (taxe d'habitation, taxes foncières) mais les reverseront en partie, d'abord à la Métropole et aux territoires. A terme, elles perdront leur autonomie financière et dépendront des dotations qui leur seront reversées.

La Métropole et le Territoire reverseront aux communes une attribution de compensation : le « surplus » de recettes restant une fois financées les charges transférées.

Enfin, deux dotations seront versées par la Métropole. Une aux Territoires et aux communes pour financer la réalisation ou la gestion d'équipements de « solidarité territoriale » qui restent à définir. Une autre, facultative, destinée aux communes pour réduire les disparités de ressources et de charges entre elles.

2 compétences obligatoires soumises à la définition d'un intérêt territorial*

- Les équipements culturels et sportifs ;
 - L'action sociale (sauf celle mise en œuvre dans le cadre de la politique du logement et de l'habitat)
- * défini par le conseil de territoire

5 QUESTIONS A SYLVIE ALTMAN

Quel avenir pour Villeneuve dans la Métropole du Grand Paris ?

Le 29 juillet dernier, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur d'un territoire solidaire et coopératif et a émis un avis défavorable au projet de découpage de la MGP présenté ci-contre. Une Métropole oui, mais par et pour ses habitants ! Entretien avec Sylvie Altman.

1. Cela fait des années que nous entendons parler de la Métropole du Grand Paris. En quoi les Villeneuvois sont-ils directement concernés par ces débats ?

Avant d'être une institution, le Grand Paris, c'est d'abord une réalité concrète pour de très nombreux Villeneuvois. Beaucoup sont amenés à se déplacer pour aller à leur travail, se former, faire leurs achats, se cultiver... Bref on pratique au quotidien la métropole, avec sa diversité de pôles de vie et d'activités. Quand tout va bien... Car les problèmes ne manquent pas : difficulté d'accès à l'emploi, ressources insuffisantes pour accéder aux très nombreux services, manque de transport en commun, de logements, éloignement des centres de décision. Paris et les 3 départements limitrophes (92 - 93 - 94) qui rassemblent 7 millions d'habitants forment une des métropoles les plus riches du monde mais aussi une des plus inégalitaires !

Je ne me résigne pas à voir les richesses et les pouvoirs toujours plus concentrés dans les mains et les territoires de quelques uns. Je veux que les Villeneuvois soient respectés. L'histoire des relations entre Paris et sa banlieue s'est longtemps faite à son détriment. Notre ville, comme de nombreuses communes de banlieue, ne veut plus être un territoire de servitudes. C'est la raison pour laquelle, je me suis engagée depuis des années, avec beaucoup d'autres maires et élus, pour travailler à une métropole qui favorise les coopérations et projets entre collectivités, qui rééquilibre l'implantation d'activités économiques, d'emplois, de logements, le partage des richesses, une métropole solidaire, écologique, démocratique. Nous voulons prendre toute notre place pour que les dynamiques de cette métropole soient bénéfiques pour tous en termes de réponses aux besoins d'emploi, de transport, d'environnement, de logement, de culture...

« Je me suis engagée pour une métropole solidaire, écologique et démocratique »

Notre ville dispose d'atouts importants : elle est une des portes d'entrée de la métropole située à 15 minutes à peine de Paris grâce au RER D, elle bénéficie d'un réseau de transports appelé demain à se renforcer avec l'arrivée du téléphérique (Téléval), un site ferroviaire majeur et la proximité du pôle d'Orly. Tout cela ouvre des perspectives de développement pour notre ville et ses habitants. La présence du fleuve et les vues panoramiques sur le grand paysage, des espaces naturels et un patrimoine remarquables constituent également des atouts à valoriser.



Avec plus de 16 trains à l'heure de pointe, la gare centrale de Villeneuve-Saint-Georges est l'une des mieux desservies de la Région. Un atout non négligeable pour notre commune qui constitue l'une des portes d'entrée de la future métropole !

2. La loi sur la Métropole du Grand Paris adoptée cet été par le Parlement répond-elle à ces défis ?

Cette loi devait répondre à la nécessité de réduire les inégalités sociales et territoriales qui ne cessent de s'aggraver. Elle se doit de combattre les politiques égoïstes et discriminatoires des villes qui refusent de construire des logements sociaux. La loi ne répond pas vraiment à ces objectifs. Elle risque de restreindre fortement les capacités d'actions et d'initiatives des villes en transférant nombre de compétences majeures à des structures de plus en plus éloignées des citoyens. Elle va restreindre également les moyens financiers des communes déjà bien affectées par les baisses des dotations d'Etat. La loi répond surtout à une logique de mise en concurrence des territoires au nom de la compétitivité internationale et risque de céder ainsi aux appétits de la finance. Disons le franchement, les menaces sont réelles pour l'action publique de proximité, la démocratie et l'avenir même des communes et départements.

« La métropole doit se construire dans le respect des citoyens, des communes et des départements. »

J'espère que les Maires à qui il reviendra de concrétiser la mise en œuvre de la Métropole sauront y travailler. D'ailleurs les maires et élus de toutes sensibilités politiques avaient réussi à trouver un compromis sur un projet respectant les logiques de coopérations construites depuis des années par les collectivités. Le gouvernement doit en tenir compte y compris pour le découpage des territoires de la métropole.

3. Le conseil municipal s'est prononcé au mois de juillet pour que Villeneuve-Saint-Georges fasse partie du territoire rassemblant les communes du Val-de-Bièvre, du Grand Orly et de Seine Amont (cf carte). Pour quelles raisons ?

Cela fait des années que nous menons un travail intense de coopérations avec les communes composant l'établissement public Orly-Rungis-Seine-Amont (Ablon-sur-Seine, Chevilly-Larue, Choisy-le-Roi, Orly, Rungis, Thiais, Valenton, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine, Ivry-sur-Seine) auxquelles s'ajoutent les communes de l'Essonne qui intègrent le pôle du « Grand Orly ». Nous portons ensemble un projet de contrat de développement d'intérêt territorial. Tout le projet de requalification du centre-ville – centre ancien est d'ailleurs porté dans le cadre de l'opération d'intérêt national Orly Rungis Seine Amont. Ces communes sont en plein développement qu'il s'agisse des transports, des routes, des créations d'entreprises, de l'emploi et d'un pôle santé très important... un dynamisme plein d'espoir ! Elles portent avec Villeneuve le projet de nouveaux ponts sur la Seine ou encore d'un tram-train en rocade de Sucy à Orly en passant par le Quartier nord et Triage. Le pôle d'Orly est l'un des pôles de développement les plus importants d'Ile-de-France. Les Villeneuvois qui subissent de plein fouet les nuisances du trafic aérien ne peuvent être écartés des retombées positives liées au dynamisme du pôle d'Orly. Si nous n'étions pas dans ce territoire, nous subirions tous les inconvénients sans tirer bénéfice du potentiel économique et d'emplois. Cela serait une terrible injustice.



Il nous paraît donc évident d'être dans le territoire qui nous permettra de poursuivre et d'amplifier les projets et coopérations fructueuses que nous avons construits avec toutes ces communes. C'est l'intérêt des Villeneuvois et c'est la seule boussole qui nous guide.

Enfin, j'ajoute que les maires et présidents de communauté d'agglomération de ce territoire se sont exprimés pour que notre ville fasse partie de ce territoire.

« Les Villeneuvois qui subissent les nuisances de l'aéroport d'Orly doivent bénéficier du développement économique et des emplois qu'il génère »

4. Pourtant, la carte proposée par le Préfet de Région place Villeneuve-Saint-Georges dans un autre territoire comprenant la Plaine Centrale, le plateau Briard et le Haut Val-de-Marne.

C'est vrai et cela illustre une méthode qui consiste à faire fi des volontés exprimées par les communes. 15 maires sur 18 situés dans ce territoire, de sensibilités politiques différentes, ont rejeté ce découpage qui n'avait jamais été débattu durant la phase de concertation préalable et qui ne tient pas compte des bassins de vie et d'emploi. On ne comprend pas pourquoi, par exemple, les villes de Saint-Maur et Maisons-Alfort qui sont au cœur du bassin de vie et d'emploi de Créteil, d'après les cartes mêmes de l'Etat, ne sont pas incluses dans ce territoire.

Mais rien n'est décidé. Cette proposition peut et doit évoluer. J'ai été reçue chez le Premier Ministre. J'ai pu lui présenter mes arguments et propositions. Tous les conseils municipaux vont être consultés courant octobre. Ensuite, il reviendra au Gouvernement de prendre définitivement une décision.



5. Quelle va être la place de la commune et des citoyens dans cette métropole ?

Cette loi sur la métropole s'est écrite sans les citoyens, et si peu avec les élus ! Rattrapons le temps perdu ! On est encore loin de la métropole solidaire, coopérative que j'ai appelée de mes vœux, comme beaucoup de maires, et qu'il reste possible de construire. A ce jour, la commune se voit dépossédée de ses capacités d'agir. Des compétences importantes sont transférées à la métropole ou au territoire. Déjà asphyxiée financièrement, comment la commune, et avec elle les citoyens, pourront décider des questions essentielles qui les concernent ? C'est une question fondamentale de démocratie. Je ne me résoudrai jamais à ce que les Villeneuvois soient dépossédés de leur pouvoir de décision.

« Aujourd'hui et demain, l'avis des Villeneuvois doit être écouté et respecté »

Je le dis au moment où l'équipe municipale franchit un nouveau pas dans l'exercice démocratique en mettant en place des conseils citoyens dans tous les quartiers. Aujourd'hui et demain, l'avis des Villeneuvois doit être écouté et respecté. Ce message, nous pouvons, élus et citoyens, le porter ensemble. Je vais bientôt organiser une initiative publique ainsi que des réunions avec le personnel communal. C'est le moyen d'agir et de nous mobiliser, de nous exprimer : sur la construction de la métropole - ses objectifs et ses moyens - et sur le territoire auquel la ville souhaite appartenir.